

La veuve du fermier

Autor(en): **alg**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Femmes suisses et le Mouvement féministe : organe officiel des informations de l'Alliance de Sociétés Féminines Suisses**

Band (Jahr): **73 (1985)**

Heft [5]

PDF erstellt am: **23.09.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-277579>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

ZURICH : PROBLEMES SCOLAIRES

L'enseignement ménager obligatoire pour les filles a la vie dure, puisqu'il survit même à son appellation courante : école de recrues-carotte (« Ruebli-RS »). Son abolition progressive est prévue à si long terme qu'il faudra presque une génération pour en voir la fin. L'opposition passive provient des commissions scolaires et en partie des enseignants.

Même phénomène à Winterthour, où la commission scolaire met les bâtons dans les roues à un projet pilote d'école à horaire continu. Demandé par des travailleurs étrangers, des femmes ayant des activités professionnelles ou désirant simplement pouvoir organiser leurs journées de façon plus rationnelle, il est suspecté d'être d'inspiration gauchiste.

Pourtant à Zurich-Altstätten, un projet pilote marche bien depuis quatre ans. — (pbs)



Dessin paru dans l'Ouest lémanique, 1er et 2 avril.

LA FTMH EN COLERE

En 1939, les ouvrières horlogères gagnaient les 80 % des salaires masculins ; en 1983, du fait de la crise, ce ne sont plus que les 76 % en moyenne. La Convention patronale et la Fédération des

travailleurs de la métallurgie et de l'horlogerie FTMH ont signé en décembre 1984 un accord prévoyant l'introduction progressive d'ici à 1987, de l'égalité des salaires. Cet accord prévoit notamment des critères pour la détermination de la valeur égale : formation, expérience, connaissances spéciales, qualité du travail, quantité de travail fourni, âge, nombre d'années dans l'entreprise, etc. L'assemblée générale de la Convention patronale a refusé le 11 février de le ratifier à cause de la situation encore précaire de l'industrie horlogère. Les pourparlers continuent, mais la FTMH a annoncé le 3 avril la distribution d'un tract encourageant les travailleuses à s'adresser avec son appui aux tribunaux pour obtenir l'application de l'art. 4 al. 2 de la Constitution fédérale. — (pbs)

LA VEUVE DU FERMIER

Ces dernières années, plusieurs cas sont venus nous rappeler la fragilité de la situation juridique de la femme d'un fermier devenue veuve. A la mort de son mari, même si elle a des fils désireux de reprendre plus tard le domaine à leur compte, la fermière peut se voir contrainte de quitter la ferme et les terres sur lesquelles elle a travaillé pendant des années avec son conjoint.

« Femmes Suisses » a d'ailleurs, dans son numéro de janvier, rendu visite à Mme Louise Fankhauser, de Faoug, qui a justement vécu une telle situation d'insécurité, son beau-père lui ayant donné son congé après dix-neuf ans passés sur le domaine. Entre temps, pour Louise un arrangement à l'amiable a pu être trouvé devant le juge du Tribunal de district d'Avenches : elle a obtenu un nouveau bail de six ans, à son nom d'abord, puis en celui de son fils aîné qui suit les cours de l'École d'agriculture de Grange-Verney (FR).

Mais, pour quelques histoires qui trouvent un terrain d'entente, trop d'épisodes dramatiques et choquants. C'est pourquoi, en mars, le Conseil national qui s'est penché sur le projet de loi fédérale sur le bail à ferme agricole, a approuvé une disposition permettant, dans une grande mesure, d'éviter des conséquences telles que celles évoquées. Grâce au droit de préaffermage des descendants du bailleur, la nouvelle loi permet ainsi à la veuve d'un fermier ou à l'un de ses descendants de déclarer vouloir continuer le bail au cas où le congé est donné par le bailleur.

Evidemment, on espère surtout que cette disposition aura un effet préventif. Car, en cas de litige, pas plus que les anciennes dispositions, elle ne met à l'abri de la mésentente qui peut en résulter dans les familles... — (alg)

POURCENTAGES DERISOIRES

Selon une étude portant sur 200 commissions extra-parlementaires permanentes et non permanentes en fonction entre 1970 et 1977, la représentation



Mme Monique Bauer-Lagier.

féminine correspondait au chiffre dérisoire de 4,4 % des sièges. Une autre enquête, relative cette fois uniquement aux 126 commissions extra-parlementaires permanentes nommées à la fin de 1984 par le Conseil fédéral fait ressortir un pourcentage de 8,5 %, difficilement comparable au précédent, puisque ne se référant pas à la même réalité.

Quoi qu'il en soit, la sous-représentation féminine dans les commissions extra-parlementaires est flagrante. Monique Bauer-Lagier, conseillère aux Etats (lib., GE) s'en est émue dans une question ordinaire adressée au Conseil fédéral en décembre dernier, qui relevait également la sous-représentation des jeunes dans ces mêmes commissions.

La réponse du Conseil fédéral est sans surprise. Elle dit en substance : nous aimerions bien que ça change, mais nous n'y pouvons pas grand-chose. Les sièges des commissions sont très disputés par les différents groupes d'intérêts, ils ne se libèrent qu'au compte-goutte, et de plus la commission de gestion recommande d'en réduire le nombre. Bref, la quadrature du cercle...

Une chose est sûre : les femmes sont toujours les angles qu'on arrondit avec le moins de scrupules. — (sl)